Trois mises à jour ont été récemment apportées au programme de MDC pour appuyer votre apprentissage

Les renseignements suivants ont été fournis par le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada pour vous aider à comprendre les mises à jour récemment apportées au programme de Maintien du certificat (MDC). Grâce à votre rétroaction, le Collège royal améliore sans cesse le programme de MDC pour vous aider à améliorer votre rendement et les soins que vous prodiguez à vos patients.

1. Les nouvelles exigences minimales de cycle du programme de MDC pourraient s'appliquer à vous

Les nouvelles exigences minimales de cycle introduites en 2013 visent à encourager les Associés et les participants au programme de MDC à tirer parti de chaque section du programme de MDC à mesure qu'ils conçoivent et mettent en œuvre un plan d'apprentissage pertinent à leur pratique professionnelle.

Avez-vous renouvelé ou entamé un nouveau cycle du programme de Maintien du certificat le 1^{er} janvier 2014 ou après cette date?

- Si oui, vous devez alors consigner au moins 25 crédits dans chaque section: 1, 2 et 3 du programme de MDC avant la fin de votre cycle de cinq ans. N'oubliez pas qu'il s'agit d'une exigence de cycle, et non d'une exigence annuelle. Vous avez donc cinq ans pour atteindre ces exigences minimales.
- Si non, les nouvelles exigences minimales de cycle ne vous concerneront pas tant que vous n'avez pas terminé votre cycle actuel.

Ressources et soutien

Pour plus d'information, visitez www.collegeroyal.ca/moc Pour ouvrir une session dans MAINPORT, visitez www.mainport.collegeroyal.ca

Pour télécharger l'application pour iPhone rendez-vous sur www.collegeroyal.ca/apps

Contactez le Centre des services du Collège royal à *cpd@collegeroyal.ca*, par téléphone au 1 800 461-9598 ou au 613 730-6243 pour obtenir de l'aide tout au long de l'année.

 Si vous ne savez pas, il vous suffit d'ouvrir une session dans votre portfolio électronique MAINPORT (www.mainport. royalcollege.ca) pour vérifier vos dates actuelles de cycle sur le tableau de bord sous votre nom.

2. Suppression de la politique de 75 %

La règle des 75 % restreignait le nombre de crédits pouvant être obtenus dans une seule et même section afin de satisfaire aux exigences de cycle du MDC. Il n'y a plus de pourcentage maximal de crédits cumulables dans chaque section au cours d'un cycle du programme de MDC.

3. Le Collège royal offre un avantage spécial de MDC aux résidents affiliés

Les résidents affiliés du Collège royal participant au programme de MDC peuvent obtenir jusqu'à 75 crédits (25 dans chacune des sections : apprentissage collectif, auto-apprentissage et évaluation) et les transférer dans leur premier cycle de MDC à titre d'Associé. Il s'agit d'une excellente occasion pour les résidents de prendre une longueur d'avance sur l'amélioration continue de leur compétence qui s'avérera essentielle au renouvellement annuel du permis d'exercice lorsqu'ils deviendront Associés et commenceront leur pratique professionnelle.

Faits saillants du programme de MDC

Vous devez obtenir et consigner au moins :

- 400 crédits sur un cycle de cinq ans en participant à des activités éducatives qui répondent aux besoins identifiés de votre pratique professionnelle.
- 40 crédits d'activités de DPC chaque année, même si vous avez déjà atteint le minimum de 400 crédits nécessaires.
- 25 crédits par section du programme de MDC au cours de votre cycle de cinq ans. (S'applique uniquement aux Associés qui ont commencé un nouveau cycle le 1^{er} janvier 2014 ou après cette date.)



LE PROGRAMME DE MDC
mieux apprendre pour mieux soigner